LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE TLOA,

SUR LES ÉLECTIONS.

Charles François Baillargeon,

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Tloa, Administrateur du Diocèse de Québec.

A tous les fidèles du Diocese, Salut et Benediction en Notre Seigneur.

Une grande affaire, Nos Très Chers Frères, une affaire pleine d'intérêt pour vous, mais accompagnée de beaucoup de dangers, doit bientôt vous occuper. Notre Parlement Provincial vient d'expirer avec la dernière Session. Vous allez donc être appelés sous peu à faire une nouvelle élection.

Vous ne pouvez avoir oublié les scènes déplorables de violence, de désordres et de scandales de toute espèce qui ont accompagné les dernières élections dans la plupart des Comtés de cette Province. Ces désordres ont été tels qu'ils ont porté l'épouvante et le découragement dans le cœur des gens de bien de tous les partis, qui ont cru y voir un signe effrayant du progrès des mauvaises doctrines, une cause certaine de démoralisation pour le peuple, et une source féconde en malheurs pour leur pays.

Pour notre part, N. T. C. F., nous en avons été tout à la fois étonné et profondément affligé. Etonné, car nous connaissons votre foi et votre piété,—profondément affligé, car nous n'ignorons pas les châtiments du ciel que ces excès peuvent attirer sur vous. Dans l'amertume de notre cœur, nous en avons gémi devant Dieu, avec tous ceux qui vous aiment, et qui, comme nous, veulent sincèrement votre bonheur.

Mais dès lors aussi nous avons compris que nous ne devions point nous borner à déplorer un si grand mal ; mais que nous devions de plus faire tous nos efforts pour y apporter un prompt remède.

Or, pour remédier à un mal, il faut avant tout en connaître la cause. Quelle est donc la cause des désordres que nous avons aujourd'hui à déplorer, et qui naguère encore étaient inconnus parmi nous ?

La cause générale de tous les maux qui inondent la face de la terre, vous le savez, N. T. C. F., c'est l'oubli de la crainte de Dieu ; l'oubli des devoirs que sa loi sainte nous prescrit ; ce sont encore les exemples funestes des hommes pervers, et les mauvaises doctrines qu'ils sèment dans le monde. Les voilà les causes premières qui, depuis quelques années, ont fait de nos élections populaires des occasions de désordres et de corruption.

Le moyen de prévenir le retour de ces maux dans les élections prochaines, et dans toutes les élections futures, c'est donc, N. T. C. F., d'en appeler à votre foi et à votre religion ; de réveiller dans vos cœurs la crainte du Seigneur ; de vous rappeler vos devoirs, et de vous mettre en garde contre la séduction des mauvais exemples et des discours trompeurs de ceux qui, en feignant de travailler pour votre bien, ne travaillent en réalité que pour votre perte.

Ces hommes qui trouvent leur intérêt à vous égarer et à vous pousser aux excès, dans les élections, vous ont répété cent fois, et ils ne manqueront pas de vous crier encore dans les mêmes occasions, que vous êtes des électeurs libres et indépendants ; que la religion n'a rien à faire dans la politique ; que, dans votre liberté et votre indépendance d'électeurs, vous pouvez vous affranchir de toutes les lois, et vous permettre de dire et d'oser tout ce que vous jugerez à propos, pour atteindre votre but, et faire triompher le candidat de votre choix ; que, pour vous déterminer dans ce choix, vous n'avez d'autre règle à suivre que votre bon plaisir et le caprice de votre volonté. Hélas ! plusieurs d'entre vous ont prêté l'oreille à ces discours, et se sont laissé séduire ; et, dans l'aveuglement de leur orgueil, ils ont oublié Dieu ; ils ont étouffé les cris de leur conscience, et se sont précipités dans l'abîme.

Nous, N. T. C. F., nous venons aujourd'hui comme pasteur de vos âmes, au nom de la religion que vous professez, au nom de Dieu dont nous sommes le ministre, nous venons vous conjurer de vous souvenir que, en devenant électeurs, vous n'avez pas cessé d'être chrétiens ; nous venons vous déclarer que cette indépendance, dont vous vous glorifiez à l'égard des hommes, vous laisse toujours et nécessairement dans une souveraine dépendance de Dieu ; nous venons vous avertir que cette liberté que la constitution vous garantit, dans les élections, ne vous donne aucun droit de violer les lois de Dieu ; nous venons enfin vous [illegible] les gouvernements et les peuples sont éternellement assujettis à

l'empire de Dieu, et qu'il jugera les actes de la politique aussi bien que les autres actes de la vie humaine.

Malheur donc au gouvernement qui prétend régner sans Dieu ; malheur au peuple qui, dans l'exercice de ses droits politiques, oublie Dieu, et méconnaît ses lois saintes ; malheur aux hommes par qui un tel scandale arrive ; et malheur aussi à vous, si vous vous laissez entraîner à un pareil scandale.

Vous le voyez, N. T. C. F., nous sommes loin de vouloir vous contester cette liberté et cette indépendance dont vous jouissez, en ce qui concerne le choix de vos représentants, soit dans la Législature, soit dans nos municipalités. Au contraire, nous sommes prêt à les proclamer aussi haut que tout autre citoyen, et à les défendre avec vous contre tous. Nous vous en félicitons, et nous nous en réjouissons sincèrement ; car cette liberté est bonne et précieuse : elle vous ennoblit : elle vous donne une part dans le gouvernement de votre pays ; elle garantit vos droits : c'est pour vous une source de paix, de prospérité et de bonheur, si vous savez en user.

Loin de nous donc la pensée de blâmer cette liberté et cette indépendance que vous chérissez à bon droit ; ou de souhaiter qu'elles soient restreintes. Ce que nous déplorons, ce que nous sommes obligé de condamner, c'est l'abus déplorable qu'on en fait ; ce sont les excès criminels auxquels on se porte, au nom de cette liberté, comme si elle autorisait à fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines : abus et excès qui ne peuvent manquer d'attirer la colère de Dieu sur vous.

Nous vous conjurons donc, N. T. C. F., de vous souvenir que Dieu jugera un jour vos élections, qu'il vous demandera un compte rigoureux, et des intentions que vous y aurez portées, et des suffrages que vous y aurez donnés, et de la manière dont vous vous y serez conduits.

Comprenez bien que le droit d'élire vos représentants ne vous a pas été donné pour faire le mal, mais pour faire le bien. Le bien que vous devez vous proposer dans les élections, c'est le bien public. Ainsi votre droit d'électeurs vous impose un devoir, et un devoir d'une haute importance. En même temps que la Constitution vous donne la liberté de choisir vos Mandataires, Dieu vous fait une obligation de n'user de cette liberté que dans la vue du bien public, et de ne donner vos suffrages qu'à des hommes capables de le procurer et sincèrement disposés à le faire.

De là suit une autre obligation pour vous : celle de vous appliquer à bien connaître ceux qui se portent comme candidats aux élections, et qui briguent vos

suffrages. Certes vous seriez coupables d'une bien grande imprudence devant Dieu et devant les hommes, si vous ne preniez cette précaution, et si vous alliez donner votre voix au premier venu qui se présente avec de belles paroles, sans vous mettre en peine de sa capacité, et de ses principes religieux et politiques.

Le bien public que vous devez avoir en vue, et que vos représentants dans la Législature doivent s'engager à procurer, c'est avant tout le maintien de vos droits religieux et civils. C'est donc un devoir pour vous de n'envoyer en Parlement que des hommes sur lesquels vous puissiez compter pour la défense de ces deux grands intérêts. Or vous savez, et une malheureuse expérience l'a prouvé plus d'une fois, que, sous ce double rapport, vous ne pouvez faire aucun fonds sur un homme, s'il n'est sincèrement et solidement religieux lui-même, et d'une probité à toute épreuve. Ainsi il est de la plus grande importance, et c'est encore pour vous une obligation de conscience, de ne donner votre voix, aux élections, qu'à des hommes de ce caractère.

Concluez de là, N. T. C. F., combien vous seriez coupables, et quel compte vous auriez à rendre un jour à Dieu, si, oubliant tous ces devoirs et négligeant les intérêts les plus sacrés de la religion et de la patrie, vous n'agissiez dans les élections que dans la vue basse de vos intérêts particuliers, ou de ceux de vos proches et de vos amis; ou bien par caprice, par esprit de parti, d'ambition, d'orgueil, de haine et de vengeance ; et si, mus par de semblables motifs, indignes d'un chrétien et d'un citoyen honnête, vous consentiez à voter pour des hommes inconnus, incapables ; pour des hommes sans honneur, sans principes et sans foi.

Voilà cependant ce qui s'est vu dans plusieurs de nos divisions électorales ; voilà ce que nous avons appris et ce que nous avons eu à déplorer plus d'une fois ; voilà ce qui a arraché des gémissements à tous les vrais amis du pays.

Il s'est même trouvé des hommes qui ont porté l'oubli de leurs devoirs et le mépris du salut public beaucoup plus loin ! Le dirons-nous ? O honte ! Oui, il s'est trouvé des hommes qui ont eu la bassesse de mettre leurs suffrages à prix d'argent ; qui ont promis leur voix à ceux qui leur promettaient plus d'argent ; qui l'ont donnée pour de l'argent ; qui ont trafiqué leur vote pour un motif plus vil encore, celui de satisfaire leur malheureux penchant pour les liqueurs enivrantes ; qui l'ont donné pour un verre de rum ou de whiskey : sacrifiant à ce prix leur conscience, leur honneur et leur patriotisme !

Parceque la justice humaine n'a point de châtiments pour ceux qui se

rendent coupables de ces iniquités et de ces infamies, et qu'elle se contente de les vouer au mépris de leurs concitoyens, vous persuaderiez-vous, N. T. C. F., qu'ils n'auront aucun compte à rendre au Souverain Juge ?....

Mais, que pensez-vous de ceux qui, se croyant tout permis aux jours des élections, foulent aux pieds tous les droits divins et humains ; qui emploient pour arriver à leur fin tous les moyens de corruption, le mensonge, l'imposture, la calomnie, la violence; qui travaillent à semer la division, la discorde et les inimitiés parmi leurs frères ? croyez-vous qu'ils pourront trouver quelque excuse au tribunal de Dieu, et éviter sa juste colère ?

Non, N. T. C. F. Il est bien permis d'user de son influence, d'employer tous les moyens légitimes en son pouvoir, pour faire réussir l'élection d'un candidat que l'on croit digne de confiance, et capable de remplir fidèlement son mandat ; il est même louable d'en agir ainsi ;—nous disons plus : on aurait même un grand reproche à se faire, si l'on demeurait indifférent, quand il s'agit des intérêts publics ; si l'on ne voulait pas se joindre aux hommes de bien, en pareil cas ; si, par crainte, par lâcheté ou par quelqu'autre motif semblable, on refusait ou négligeait de donner sa voix pour faire triompher la bonne cause.

Mais il n'est jamais permis de faire le mal pour procurer un bien ; aux yeux de Dieu la fin ne justifiera jamais les moyens ; le mensonge sera toujours un mal ; l'imposture, la médisance, les calomnies, l'injustice, seront toujours des crimes, qu'aucune raison au monde ne saurait justifier. Il est écrit : " Vous ne direz point de faux témoignage contre votre prochain (1) ; " " La bouche qui ment tue l'âme (2) ; " Les médisans ne possèderont point le royaume de Dieu (3) :" et ces paroles de l'Ecriture regardent les candidats et leurs électeurs aussi bien que les autres hommes, et ne s'appliquent pas moins au temps des élections qu'à toutes les autres époques de la vie. Concluez donc avec nous, N. T. C. F., que ceux qui font ces choses, sous prétexte de soutenir leur cause, fût-elle la meilleure du monde, n'ont aucune excuse devant Dieu, et qu'ils porteront infailliblement toute la peine que méritent ces iniquités.

Que dirons-nous maintenant, de ceux qui, dans ces jours d'agitation et d'égarement, cédant aux conseils pernicieux, ou aveuglés par leurs passions, poussent l'impiété jusqu'à profaner le saint nom de Dieu par des serments faux : qui se parjurent sans scrupule pour affirmer leur qualité d'électeurs, en jurant

(1) Exod., XX, 16.
(2) Sagesse, I, 11.
(3) I Cor., VI, 10.

faussement ou témérairement qu'ils possèdent des biens qu'ils ne possèdent pas ou qu'ils ne possèdent que sous un titre apparent et mensonger? Dieu lui-même nous déclare qu'il ne laissera pas impunis ceux qui osent outrager ainsi la majesté de son nom adorable (1). Malheur donc à ces impies! S'ils réussissent à se soustraire aux poursuites de la justice des hommes qui les condamne, ils n'échapperont certainement pas à la justice divine qui les attend au dernier jour, où ils recevront le châtiment réservé à leur crime.

Tels sont, N.T.C.F., les avertissements importants que notre charge de pasteur nous fait un devoir de vous donner, pour vous rappeler vos devoirs par rapport au choix de vos députés au Parlement; afin de vous prémunir contre la séduction des mauvaises doctrines et du mauvais exemple, et de vous mettre en garde contre les dangers des élections prochaines. C'est dans un esprit de charité et de paix, et dans le désir sincère de promouvoir votre bien spirituel et temporel, que nous vous les adressons. Nous osons espérer que Dieu vous fera la grâce de les recevoir avec docilité et dans la ferme résolution d'en profiter.

Mais souvenez-vous, N.T.C.F., que ces avertissements ne sauraient produire des fruits de salut parmi vous, et que vous ne pourriez en profiter, sans la crainte du Seigneur, et sans un véritable désir du salut éternel. "La crainte du Seigneur, nous dit l'Esprit-Saint, est le commencement de la sagesse (2)." Celui qui craint Dieu s'abstient du péché, et le désir du salut est le principe de tout bien et de toute justice.

Pénétrez-vous donc bien de cette crainte de Dieu, et de ce désir sincère de sauver vos âmes, que le Fils de Dieu nous recommande avant tout dans son Evangile. Craignez ce grand Dieu qui tient vos vies entre ses mains; craignez d'offenser ce Juge souverain qui est le témoin de toutes vos pensées, de tous vos désirs et de toutes vos paroles, et qui a le pouvoir non-seulement de vous donner la mort, mais encore de précipiter vos âmes dans les flammes éternelles (3). Gravez profondément dans vos cœurs cette sentence de l'Evangile: "Que sert à l'homme de gagner l'Univers, s'il vient à perdre son âme (4)?" Dites-vous à vous-mêmes: que me servira d'avoir triomphé dans une lutte électorale, si je dois succomber dans le jugement de Dieu: que me servira d'avoir gagné une élection, si je perds ma place dans le Ciel?

Convaincus et touchés de cette grande vérité, vous vous préserverez sans

---

(1) Exod. XX. 7.
(2) Ps. CX.
(3) Luc. XII. 5.
(4) Matth. XVI. 26.

peine des dangers qui accompagnent les élections ; vous éviterez d'y offenser Dieu ; vous vous y porterez avec zèle, comme des citoyens qui aiment leur patrie ; vous n'y aurez d'autre vue que celle du bien de la religion et de l'Etat, d'autre désir que celui de sauvegarder vos institutions religieuses et vos libertés civiles ; vous aurez soin de choisir pour vos représentants des hommes capables de défendre ces grands intérêts ; vous vous abstiendrez de tout acte de violence, de toute querelle, de toute inimitié ; vous conserverez la charité et l'union, qui vous assureront la bénédiction de Dieu, et, dans cette bénédiction de Dieu, la paix et la prospérité dans le temps, et le bonheur dans l'éternité.

Sera notre présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les messes paroissiales le premier dimanche après sa réception et environ quinze jours avant le temps qui sera fixé pour la votation dans les Comtés.

Donné à l'Archevêché de Québec sous notre seing, le sceau du diocèse et le contreseing de notre secrétaire, le trente-et-un de mai mil huit cent soixante et-un.

† C. F., EVEQUE DE TLOA,

Administrateur.

Par Monseigneur,

EDMOND LANGEVIN, Ptre.

Secrétaire.